

---

Adresse de la société populaire de Marat-Fruvaisnes (Ardennes) qui félicite la Convention sur ses travaux, notamment le décret qui proclame l'existence de l'Être suprême, lors de la séance du 11 messidor an II (29 juin 1794)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Adresse de la société populaire de Marat-Fruvaisnes (Ardennes) qui félicite la Convention sur ses travaux, notamment le décret qui proclame l'existence de l'Être suprême, lors de la séance du 11 messidor an II (29 juin 1794). In: Tome XCII - Du 1er messidor au 20 messidor An II (19 juin au 8 juillet 1794) pp. 258-259;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1980\\_num\\_92\\_1\\_25470\\_t1\\_0258\\_0000\\_14](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1980_num_92_1_25470_t1_0258_0000_14)

---

Fichier pdf généré le 30/03/2022

[A la Conv. Les républicains composant la division de l'A. du Rhin, chargés de la défense de Strasbourg et de la ligne du Rhin, depuis cette place et jusques et y compris l'Isle; (?) s. d.].

« Citoyens représentants

Nous combattons avec vous pour la liberté et le bonheur; restez à votre poste pour diriger nos efforts avec le patriotisme et l'énergie, que nous avons toujours connus dans la terrible montagne. Notre opinion et nos principes sont, Mort au feuillans, aux modérés, aux faux-patriotes confiance dans la masse du peuple français, dans la Convention Nationale, dans les comités de Salut public et de sûreté générale, et dans vos braves collègues, qui nous ont dans la dernière campagne guidé à la Victoire.

Dites à la République, qu'elle n'a rien à craindre pour les points importants qu'elle nous a confiés. Les généraux, officiers et soldats de la division de Strasbourg, sont semblables à leurs frères de l'armée du Rhin et de toutes les autres armées. Chacun de nous fera de son corps un boulevard à la Patrie, nous voulons vaincre et nous écraserons quiconque cherchera à nous attaquer où à nous trahir

S'il est vrai que nous désirons de revoir nos parents, nos épouses, nos enfans et nos amis, il l'est encore davantage que nous nous croirions indignes de cette jouissance, si nous parlions de paix avant la mort de tous les conspirateurs, le supplice de tous les tyrans et le triomphe de l'unité et de l'indivisibilité du gouvernement démocratique ».

[suivent 448 signatures].

## 16

Les héritiers de feu Etienne Saillon, notaire public à Marcigny, département de Saone-et-Loire, font don à la République de l'office de ce citoyen, et envoient à la Convention nationale 15 pièces qui y sont relatives.

Mention honorable, insertion au bulletin et renvoi au comité de liquidation (1).

## 17

L'agent national du district de Mauriac, département du Cantal, annonce à la Convention nationale qu'un domaine d'émigré, estimé 28,659 liv., a été vendu 83,271 liv.; qu'un enclos, estimé 2,600 liv., a été vendu 4,760 liv., et que tous les autres objets d'émigrés se vendent dans cette proportion.

Insertion au bulletin et renvoi au comité des domaines nationaux (2).

(1) P.V., XL, 262. B<sup>4n</sup>, 16 mess. (suppl<sup>t</sup>); J. Sablier, n° 1408 (« Feuilly, notaire à Salins »).

(2) P.V., XL, 262. B<sup>4n</sup>, 12 mess.

## 18

La société populaire de Montmélian, département du Mont-Blanc, témoigne son admiration et sa reconnaissance à la Convention nationale, sur son décret qui proclame l'existence de l'Etre-Suprême et l'immortalité de l'âme. C'est le dernier coup de foudre, dit-elle, qui doit renverser tous les trônes, et écraser les vils agens de Pitt et de Cobourg, qui peignoient à l'Univers entier le peuple français comme un peuple d'Athées; c'est aussi le signal qui va mettre en mouvement toutes les nations pour adopter notre profession de foi, et les grands principes de nos augustes représentants. Elle termine par inviter la Convention à rester à son poste.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[Montmélian, 27 flor. II] (2).

« Législateurs

La société régénérée de Mont Mélian, a lue avec le plus vif intérêt, dans sa séance du 25 floréal, le discours prononcé dans votre sein par Robespierre, sur l'immortalité de l'âme, l'hommage que nous devons rendre à l'être suprême et la liberté des cultes; pénétrée des grandes vérités qu'il renferme, elle s'empresse, législateurs, de vous témoigner toute sa satisfaction et sa joie du décret rendu à la suite. C'est le dernier coup de foudre qui doit renverser tous les trônes et écraser les vils agens de Pitt et Cobourg qui depuis longtems peignoient à l'univers entier, le peuple français comme un peuple d'athées; ils y verront sa profession de foi et les grands principes qui guident ses Représentants; profession de foi et Principes qui bientôt seront adoptés par toutes les nations.

Continués, législateurs, Continués vos travaux ! restés fermes à votre poste ! frappés les modérés ! Déjoués les complots liberticides... Perissent les traitres... Vive la République, vive la montagne. Tel est le vœu des sans culottes de mon Mélian ».

JALABERT, BONIN, LAROCHE, PICHON aîné, ALEXANDRY (secrét.), GRILLET cadet, L. CHAMOND, FOURNIER (Lieut' des Sapeurs), LEHARIVET (Chef du B<sup>on</sup> des sapeurs), PORCHER (cap<sup>e</sup> des sapeurs), OFFAUD (cap<sup>e</sup> des sapeurs), DELOUR (sous-lieut' des sapeurs), EYNARD (cap<sup>e</sup> des sapeurs), DESPIERRE (serg'-maj. du b<sup>on</sup> des sapeurs de l'armée des Alpes), Charle EYNARD (Caporal sapeur), COMBETTE (secrét. du Comm<sup>re</sup> des guerres), Philibert ROSAZ (secrét. de la Sté), BLANC (antrepreneur), ROISSARD (sapeur), Sébastien GIRARD, REYDET, DESPEIGNE (serg' des sapeurs), LAROCHE (secrét. du comm<sup>re</sup> des guerres), LHOMME (secrét. de la Sté) [et 6 signatures illisibles].

## 19

Les citoyens composant la société populaire de Marat-Fruvaisnes, ci-devant Château-Portier, district de Rhetel, département des Ardennes,

(1) P.V., XL, 263.

(2) C 309, pl. 1205, p. 25.

félicitent la Convention nationale sur tous ses glorieux travaux, et particulièrement sur les mesures sages et vigoureuses qu'elle a prises pour déjouer et punir les scélérats qui avoient osé conspirer pour assassiner le peuple et lui ravir sa chère liberté. Ils lui témoignent en même temps leur admiration et leur reconnaissance sur son sublime décret qui proclame l'existence de l'Être-Suprême et l'immortalité de l'ame, et sur celui qui établit l'éducation publique, et terminent par l'inviter à rester à son poste, jusqu'à ce que le bonheur du peuple soit parfaitement consolidé.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[*Marat-Fruvaisnes, 30 flor. II. La Sté popul. à la Conv.*] (2).

« Représentans d'un peuple libre dhommes egaux et de freres.

Restez à votre poste, les fondemens de la République seront inbranlables, la souveraineté une indivisible, imprescriptible et inaliénable sera Consolidée ainsi que les basses de sa liberté et de son bonheur.

Née de la puissance du peuple puisque tout entier, il à nommé ses mandataires, la représentation nationale sera respectée et maintenüe, elle est sous la sauve garde immédiate d'une nation qui par son courage à franchy les digues de la tyrannie qui l'asservissoient depuis tant de siècles[.]

Sainte montagne dont le fœux sacré de lamour de la patrie; fait jaillir ses rayllons lumineux sur toute la surface du globe, vous etes respectés vous etes chérie de tous les français républicains, votre energie révolutionnaire vous a acquis de nouveaux droits a leur reconnaissances, il n'est point de français qui ne sache que la Convention à plusieurs fois sauvé la patrie, qu'elle vient de conjurer les orrages prêts à fondre sur la mere commune, qu'en un instant elle à decouvert et dejoué les complots, les conspirations ourdie par un sisteme d'immoralité pour operer une subversion, et nous donner le fleau de la guerre civiles.

Cette conspiration à été aneantie avec les conjurés, la probité et la justice ont été mis à l'ordre du jour par vous sages législateurs; l'intrigue et la malveillance peuvent n'être qu'en dormis, mais leur reveil seroit la mort.

Nous lui devons l'education publique, cette institution dirigée vers l'amour de la patrie, et la pratique des vertus sociales, est rendüe commune à toute la jeunesse, elle formera des citoyens elle donnera des enfants à la patrie! à qu'ils appartiennent, et qui à seul le droit de les élever, cette société vient d'en ressentir les bons effets, la citoyenne Puiseux institutrice, le Citoyen mercier instituteur, et la citoyenne Gautier institutrice ayants faits introduire dans le sein de la société, dans cette séance et les deux precedentes, un nombre de jeunes eleves tous ont repeté par memoire la déclaration des droits de l'homme, lacte contitutionnel, et developpé les principes de la liberté et de légalité avec une intelligence qui

à merité aux instituteurs et aux eleves les applaudissements les plus vifs de la société et des tribunes, cet exercice s'est terminés par des hymnes patriotiques chantés par les eleves, dont plusieurs en se réunissant à dautre citoyens ont versés sur lautel de la patrie leur offrandes en faveur de leur freres d'armes en attendant qu'ils puissent se joindre à eux, pour combattre les satellites des despotes.

Depuis long-tems nous n'avons plus n'y pretres ny eglisses, le fanatisme et la superstition disparaîtront de la terre de la liberté, nous esperons qu'a la lecture du raport de Maximilien Robespierre fait au nom du comité de Salut public, precedées de votre sage decret qui en confondant l'atheisme déclare que la nation française reconnoit un Être supreme et l'immortalité de l'ame, et etably des fetes decadaires en lhonneur des vertus sociales, l'esclavage de la superstition sera totalement aboli sous l'empire de la raison, elle apprendra aux hommes que leur crédulité faisoit toute la science des pretres, que le fanatisme est letincele de la guerre civile, qu'il la produit dans la Vendée et que ses creduls habittans en ont été les victimes, nous le persuaderons à nos consitoyens, nous le persuaderons aux bons habittans des campagnes voisines, dont les pretres prolongent encorre la credulité et lerreur.

Ils reconnoitront bientôt, que la confiance dans letre supreme degagé des momeries supersticieuses suffit, pour obtenir les precieux dons de la Nature; la seconde année de la République fera epoche dans les annales de la liberté; labondance, lactivité des recoltes y seront gravés à cote des victoires de nos guerriers républicains.

Nous vous le répètons legislateurs, en vous felicitant sur vos immenses travaux, sur les mesures sages et vigoureuses que vous avez employés pour sauver le vaisseaux de la République, nous rendons hommages à vos sages decrets; et notemment à ceux qui établissent l'education publique, et les fetes decadaires. Vous resterez à votre poste, la nation vous en convie; et la République vous elevera des trophés, vous laurez fait triompher de ses ennemis et rendüe inbranlable.

Vive la République vive la Montagne ».

ROUSSEAU (*secrét.-archiviste*) [et une signature illisible (*présid.*)].

[*Marat-Fruvaisnes, 1<sup>er</sup> prair. II. Le c. révol. à la Conv.*].

« L'egislateurs invinsibles montagnards

La Révolution étant gravée dans nos cœurs, elle nous enflame de l'amour sacrée de la patrie, que vous avez plusieurs fois sauvé; en déjouant les complots, et les conspirations ourdie contre la souveraineté d'un peuple régènererez et en punissant les conjurés.

En vous félicitant sur vos immenses travaux, nous vous adressons les memes vœux que ceux qui sont peint en ladresse de laditte société

Et ils jurent de ne jamais abandonner leur poste qu'a la mort ».

MAILLIET (*présid.*), HULIN, AHAN, PHILIPPOT, GRISON, FAUBERT, MAILLARD, ROBERT, PIGNOLET, MÉNAGE, ROUSSEAU, URBAN.

(1) P.V., XL, 263. B<sup>4n</sup>, 14 mess. (suppl<sup>4</sup>).

(2) C 309, pl. 1205, p. 26.